



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

---

M. ALTOMARE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 235 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*.

Il s'élève un débat.

M. ALTOMARE intervient.

M. GUENTER ainsi que M<sup>mes</sup> SMITH (Point Douglas), LAMOUREUX et MORLEY-LECOMTE posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* EWASKO, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. M. GUENTER exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter immédiatement le salaire minimum à 15 \$ de l'heure sera examinée le prochain jeudi où seront examinées les affaires émanant des députés.

---

M<sup>me</sup> NAYLOR présente la proposition suivante :

Proposition n° 16 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à investir dans le personnel infirmier du système public

Attendu :

que depuis 2017, le gouvernement provincial a triplé ses dépenses en personnel infirmier provenant d'agences de placement privées à but lucratif;

que les dépenses du gouvernement provincial en personnel infirmier provenant de ces agences devraient s'élever à 40 millions pour l'année 2021;

que le gouvernement provincial dépendait déjà beaucoup des agences privées pour ses besoins en personnel infirmier avant la pandémie;

que ces dépenses élevées en personnel infirmier provenant d'agences privées menacent la capacité du système public de santé à attirer des infirmiers et des infirmières et à les garder;

qu'il y a actuellement 2 400 postes de personnel infirmier vacants dans la province;

que ces dernières années, le gouvernement provincial a réduit les effectifs du personnel infirmier, ce qui a affaibli la capacité du Manitoba à répondre à la pandémie de COVID-19;

qu'en raison de ces réductions d'effectifs et du manque de respect du gouvernement provincial envers les membres du personnel infirmier, nombre d'entre eux sont partis s'installer dans d'autres provinces ou ont complètement quitté la profession;

que le gouvernement provincial a mal géré sa réponse à la pandémie de COVID-19 et que, par conséquent, le personnel infirmier a dû faire de nombreuses heures supplémentaires obligatoires;

que les infirmiers et les infirmières de la province ont été contraints de faire près d'un million d'heures supplémentaires pour la seule année 2021;

qu'à cause de la mauvaise gestion de la pandémie par le gouvernement provincial et du manque de personnel, de nombreux infirmiers et infirmières ont reçu la directive de ne pas prendre de congés pendant l'été;

que les millions de dollars qui sont dépensés pour financer le recours aux agences privées pourraient plutôt servir à embaucher plus d'infirmiers et d'infirmières pour le système public,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à investir davantage dans le personnel infirmier du système public au lieu de financer les agences privées à but lucratif.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> NAYLOR intervient.

M. TEITSMA, U. ASAGWARA ainsi que MM. GERRARD, MICHALESKI et ISLEIFSON posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. TEITSMA, U. ASAGWARA et M. GERRARD interviennent. M. ISLEIFSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 239) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors).*

(M. GERRARD)

---

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la Vyshyvanka.

M. WASYLIW et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), M<sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. SCHULER, WIEBE et LAMONT font des déclarations de député.

---

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande au ministre des Finances, qui a utilisé les termes « *deliberately misleading* », de se rétracter.

M. le *ministre* FRIESEN se rétracte.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à modifier les dispositions législatives nécessaires pour accorder aux mineurs matures le droit d'agir de manière autonome lorsqu'ils souhaitent accéder à des services de santé mentale ou fournir leur propre consentement éclairé en vue de bénéficier de services thérapeutiques.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M. ALTOMARE — To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building. [*Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues*]

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à adopter les réductions de limite de vitesse proposées pour la route provinciale 392 qui ont été énoncées plus haut.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à protéger les consommateurs en présentant un projet de loi obligeant les récupérateurs de ferraille à maintenir des renseignements permettant d'empêcher les ventes illégitimes et d'attraper les criminels.

M. SALA — De demander au ministre du Travail, de la Protection des consommateurs et des Services gouvernementaux d'envisager de concéder l'auditorium à la BRJ d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023; demander au ministre de l'Éducation de reconnaître la valeur que la BRJ apporte à la population étudiante de l'EHS ainsi qu'aux communautés du Village de St Pierre Jolys et de la MR de Salaberry; demander au ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires francophones de reconnaître qu'un protocole d'entente entre le RRVSD et JRL est mutuellement bénéfique, financièrement et culturellement; demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine de reconnaître le potentiel patrimonial de cet important bâtiment et son statut au sein de la communauté; et demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine d'empêcher toute rénovation de l'auditorium qui détruirait et dévaloriserait l'intégrité architecturale du bâtiment. [*Pétition présentée en français*]

M<sup>me</sup> MARCELINO — De demander au ministre du Travail, de la Protection des consommateurs et des Services gouvernementaux d'envisager de concéder l'auditorium à la BRJ d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023; demander au ministre de l'Éducation de reconnaître la valeur que la BRJ apporte à la population étudiante de l'EHS ainsi qu'aux communautés du Village de St Pierre Jolys et de la MR de Salaberry; demander au ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires francophones de reconnaître qu'un protocole d'entente entre le RRVSD et JRL est mutuellement bénéfique, financièrement et culturellement; demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine de reconnaître le potentiel patrimonial de cet important bâtiment et son statut au sein de la communauté; et demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine d'empêcher toute rénovation de l'auditorium qui détruirait et dévaloriserait l'intégrité architecturale du bâtiment. [*Pétition présentée en français*]

---

L'Assemblée convient de suspendre l'application des paragraphes 138(4), (12) et (13) du *Règlement* pour permettre que le débat sur l'approbation et la troisième lecture du projet de loi 238 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)* ait lieu le jeudi 26 mai 2022 au moment où seront examinées les affaires émanant des députés.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets dans l'enceinte et dans les salles de comité le 20 mai 2022.

(Document parlementaire n° 65)

---

L'Assemblée se forme en Comité plénier.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 39 — *Loi de 2022 portant affectation de crédits (remboursement de taxes scolaires)/The Appropriation Act, 2022 (School Tax Rebate)* et en fait rapport sans amendement. Une motion d'amendement à l'article 2 est présentée et rejetée par vote consigné (32 contre 17).

---

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 39 — *Loi de 2022 portant affectation de crédits (remboursement de taxes scolaires)/The Appropriation Act, 2022 (School Tax Rebate)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN ainsi que MM. WASYLIW et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

#### POUR

CLARKE  
COX  
CULLEN  
EICHLER  
EWASKO  
FIELDING  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GUENTER  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KHAN  
LAGIMODIERE  
MARTIN

MICHALESKI  
MICKLEFIELD  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Lagimodière)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
WOWCHUK.....33

CONTRE

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
GERRARD  
KINEW  
LAMONT  
LAMOUREUX  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO  
MOSES  
NAYLOR  
SALA  
SMITH (Point Douglas)  
WASYLIW  
WIEBE ..... 17

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 28 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté un projet de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N° 39) — *Loi de 2022 portant affectation de crédits (remboursement de taxes scolaires)/The Appropriation Act, 2022 (School Tax Rebate)* »

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne le projet de loi en question. »

À 16 h 30, la lieutenant-gouverneure se retire.

---

L'Assemblée interrompt ses travaux à 16 h 33 et convient de se former en Comité des subsides le vendredi 20 mai 2022 à 10 heures comme le prévoit une entente conclue par les leaders à l'Assemblée conformément au paragraphe 4(5) du *Règlement*.

---

La séance est levée à 12 h 30 le vendredi 20 mai 2022, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger